L'apPSEA NORD PAS DE CALAIS

L'apPSEA, établissement d'enseignement supérieur artistique, forme aux métiers de l'interprétation dans le domaine de la musique et délivre le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM). Il prépare également aux métiers de l'enseignement dans les domaines de la musique et de la danse (contemporaine et classique). Il délivre le diplôme d'État (DE) de professeur de musique, et prépare au DE de professeur de danse. L'apPSEA permet à tous ses étudiants, par le biais d'un partenariat avec l'université Lille 3, de préparer conjointement la licence Arts en musique ou en danse. L'objectif premier est tourné vers l'insertion professionnelle des étudiants.

La promotion 2014 du DNSPM a compté 17 étudiants diplômés. La quasi totalité des étudiants ayant obtenu ce diplôme poursuit ses études dans le module de préparation au DE de professeur de musique, et tous sont engagés dans la vie professionnelle en tant qu'artiste enseignant.

L'apPSEA EN QUELQUES CHIFFRES...

- **127 étudiants** en 2014-2015 dans les différents parcours de formation initiale.
- **147 enseignants et professionnels intervenants.**
- **13 accords de partenariats** avec des universités étrangères dans le cadre du programme Erasmus+.
- **Des partenariats pédagogiques :** université Lille 3, conservatoire de Lille, Opéra de Lille, Ictus, Muzzix, Le Ballet du Nord, Le Gymnase/CDC.
- **Des partenariats artistiques réguliers ou ponctuels :** le LaM, le Palais des Beaux-Arts, le Concert d'Astre, l'Opéra de Lille, etc.
- **1 partenariat avec l'orchestre national de Lille** pour favoriser la professionnalisation des étudiants.
- **1 cursus musique** menant à 3 diplômes : DNSPM, DE de professeur de musique et licence Arts parcours *formation du musicien, interprète et créateur* délivrée par l'université Lille 3.
- **1 double parcours danse :** préparation au DE de professeur de danse coordonnée avec une licence Arts parcours *intervention et études en danse* délivrée par l'université Lille 3.
- **1 centre d'examen national à l'EAT** (examen d'aptitude technique) en danse avec les Pôles Supérieurs de Bordeaux et de Toulouse.

L'apPSEA... et après ?

- 145 étudiants diplômés depuis 2012.
- 25 lauréats du concours d'assistant d'enseignement artistique en 2011 pour enseigner dans les conservatoires habilités par l'État.
- 2 étudiants poursuivent leurs études en master.

Soutenir

DÉVELOPPER DES LIENS PRIVILÉGIÉS avec le Pôle Sup Norpa

à travers des offres de stages, des offres d'emploi, des conférences...

La campagne 2014 a permis de récolter plus de 6000 €.
Le Pôle Sup Norpa a pu mettre en place une saison artistique donnant aux étudiants l'opportunité de se familiariser avec l'art de la scène.
Merci aux 8 contributeurs.

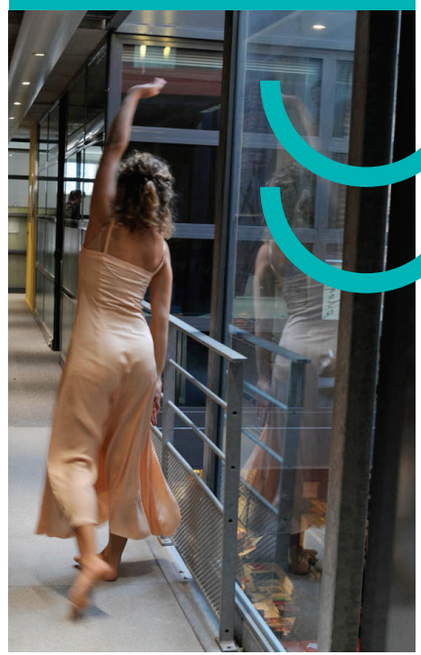

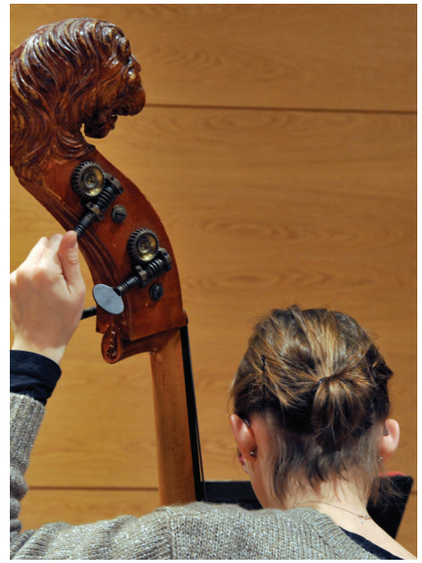

ÊTRE PARTENAIRE DE L'apPSEA C'EST...

Soutenir la formation et la vie étudiante

- Aider au développement des projets artistiques de l'établissement.
- Participer au développement de l'établissement à travers des partenariats durables avec des acteurs culturels européens.
- Permettre le départ des étudiants en programmes d'échanges internationaux et initier de nouveaux partenariats universitaires.
- Recruter de nouveaux enseignants et intervenants.
- Organiser des Master Class avec des artistes de renommée internationale.
- Accompagner notre souci d'égalité des chances envers les étudiants les plus modestes.
- Soutenir la création artistique des étudiants à travers des appels à projets.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

L'apPSEA est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage catégorie B niveau II, hors quota.

Comment la verser ?
En vous adressant à l'organisme collecteur de votre choix et en lui indiquant apPSEA Nord – Pas de Calais, ainsi que le montant de la taxe allouée.

Votre contact :
Jocelyne Fonteix
jfonteix@polesupnorpa.fr

Plus d'informations sur :
www.polesupnorpa.fr

apPSEA
Nord – Pas de Calais
Pôle Supérieur d'Enseignements Artistiques

Rue Alphonse Colas – 59 000 Lille
03 28 36 67 90
info@polesupnorpa.fr
SIRET 538 675 828 00015 / APE 8552Z

graphisme : invenit.fr

apPSEA
Nord – Pas de Calais
Pôle Supérieur d'Enseignements Artistiques

TAXE D'APPRENTISSAGE

campagne 2015

SOUTENEZ LE « PÔLE SUP NORPA »